



## Frais de lettre et Aide juridictionnelle

-----  
Par Mattheyeux

Bonjour,

Je bénéficie donc d'une AJ totale , pour une affaire aux multiples détails avec ma propriétaire , j'ai demandé à l'avocat s'il fallait lui adresser une lettre concernant un des sujets , il me dit que si je voulais je devrais le faire moi-même , sinon il le ferait moyennant 80 ?.

Est-ce vraiment légal et loyal?

Par ailleurs , est-ce qu'il a le droit de me faire payer des honoraires si je vois que cela tourne mal avec lui , car je me demande s'il a écouté tout ce que je lui ai dit , et si je décidais de changer d'avocat évidemment en me référant au bureau d'aide (Je lui ai remis un dossier qu'il doit étudier)

Merci .

-----  
Par vivi2501

"

Oui, votre avocat peut vous réclamer des honoraires supplémentaires même si vous êtes bénéficiaire de l'aide juridictionnelle totale ou partielle.....

cf sur le site ci-dessous :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15006]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15006  
[/url]"

"

-----  
Par Mattheyeux

Merci de votre réponse, mais l'affaire est e core à ses débuts et les frais peuvent être demandés si 4 conditions sont réunies. Je ne vois pas le lien avec l'envoi d'une lettre concernant l'affaire à on adversaire.

Bonsoir.

-----  
Par vivi2501

Il serait souhaitable que vous écriviez vous-même à votre propriétaire en lui adressant ce pli en LRAR. Vous trouverez sur internet des modèles de lettre. Quel en est le sujet ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Même avec l'AJ vous avez dû signer une convention d'honoraire qui comprend tous les actes compris dans ce forfait .

Faire une lettre recommandée pour justifier de la procédure ( il faut toujours une phase amiable ) n'en fait pas partie tout comme certains rdv à votre demande .